

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 17 avril 2018

*** Renouvellement du contrat de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole**

Une ligne de trésorerie est ouverte auprès du Crédit Agricole pour un montant de 100 000 euros. Celle-ci arrive à échéance le 10 mai 2018.

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler, pour une année, du 10/05/2018 au 01/05/2019, le contrat de la ligne de trésorerie souscrit auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 100 000 euros.

*** Reliure des dix derniers registres d'Etat Civil : devis de la société SEDI**

Le Conseil Municipal a décidé de confier à la Société SEDI de Uzès la reliure de dix registres d'Etat Civil, des années 2001 à 2010, et accepte leur devis d'un montant de 213,60 euros TTC.

*** Revoyure du Contrat Départemental de Territoire**

Suite au comité de pilotage relatif à la revoyure du contrat départemental de territoire du 22 décembre dernier, les nouveaux projets (pour les communes concernées), que les Communes souhaitent voir inscrits, ont été validés. Pour la Commune, une subvention d'un montant de 18 217 euros est inscrite pour les travaux de confortement à l'église.

Afin de rendre effectif cette revoyure, le projet d'avenant sera présenté en commission permanente du Département en juin prochain.

Le Conseil Municipal a approuvé, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au Contrat Départemental de territoire 2016-2020, et a validé l'ensemble du projet de Contrat Départemental de territoire révisé de Loudéac Communauté Bretagne Centre. Il a autorisé Mr le Maire à signer, avec le Conseil Départemental, l'avenant au Contrat Départemental de Territoire 2016-2020.

*** Désignation d'un élu « Sécurité routière »**

Mr Patrick LE DUAULT, Conseiller Municipal, est désigné élu correspondant « Sécurité routière ».

*** Point sur les travaux d'aménagement du Bourg**

Monsieur le Maire a fait le point sur les travaux d'aménagement du Bourg. L'inauguration des travaux est prévue le samedi 23 juin 2018.

*** Organisation de repas dans la salle Polyvalente par les Associations : décision à prendre concernant la vaisselle cassée lors de manifestations**

Lors de repas ou autres manifestations organisées par les Associations dans la Salle Polyvalente, la vaisselle est parfois cassée.

Le Conseil Municipal décide de facturer aux Associations la vaisselle cassée au tarif suivant :

- 3 € le verre cassé
- 4 € la grande assiette cassée
- 3,50 € la petite assiette cassée
- 3,50 € la tasse cassée.

*** Devis de Marc LE GOFF, paysagiste, concernant des végétaux pour le mur du cimetière**

Le Conseil Municipal a validé le devis de Marc LE GOFF, paysagiste à Guerlédan, pour la fourniture de végétaux pour le mur du cimetière, d'un montant de 458,51 € TTC.

*** Toilettes publiques**

Il est nécessaire d'aménager les toilettes publiques pour les mettre aux normes en ce qui concerne l'accessibilité aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Un dossier de demande de dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) a été adressé en Préfecture de Saint-Brieuc.